

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE**

-----0-----

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 novembre 2014

L'an deux mille quatorze, le 17 novembre 2014 à 19h00, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, légalement convoqué, composé de 50 membres en exercice, s'est assemblé à la Salle de réunion de la Communauté de Communes de la Ténarèze, Quai Laboupillère à Condom (Gers), sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze.

ÉTAIENT PRÉSENTS: ESPERON Patricia, CLAVERIE Claude, BARTHE Raymonde, BEZERRA Gérard, FERNANDEZ Xavier, DUFOUR Philippe, BATMALE Patrick remplacé par son suppléant SAINT-MARTIN Joël, BELLOT Daniel, BOISON Maurice, BOUE Henri remplacé par sa suppléante PUJOS Sophie, COLAS Thierry remplacé par son suppléant LABATUT Charles, DIVO Christian, DUBOS Patrick, DULONG Pierre remplacé par son suppléant Henri DOUSSAU DE BAZIGNAN, GOZE Marie-José, LABORDE Martine, MARTIN Jean, MAURY Jacques, MESTE Michel, SAINT-MEZARD Guy, TOUHE-RUMEAU Christian, BEYRIES Philippe CAPERAN Paul, CARDONA Alexandre, CHATILLON Didier, DELPECH Hélène, GALLARDO Bernard, GARCIA Marie-Paule, LABEYRIE Nicolas, LAURENT Cécile, MARCHAL Rose-Marie, MARTIAL Vanessa, MARTINEZ Françoise, MONDIN-SEAILLES Christiane, MONTANE-SEAILLES Marie-Claude, NOVARINI Michel, OUADDANE Atika, PINSON Alain, SACRE Thierry, SONNINO Marie, TRAMONT Jean, TURRO Frédérique, VAN ZUMMEREN Roël,

ABSENTS EXCUSÉS: MELIET Nicolas, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, BARRERE Etienne, DUPOUY Francis, LABATUT Michel, BOLZACCHINI Laurent,

ABSENTS :

PROCURATIONS: Laurent BOLZACCHINI a donné procuration à Cécile LAURENT et Nicolas MELIET a donné procuration à Patricia ESPERON,

SECRETAIRE: Jean TRAMONT.

OBJET : CREATION D'UN CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Monsieur le Président rappelle que :

- par délibération en date du 18 janvier 2013, arrêtée le 11 juin 2013, portant « Modification des statuts de la Communauté de Communes », la Communauté de Communes de la Ténarèze s'est dotée de compétence action sociale d'intérêt communautaire ;
- par délibération en date du 22 septembre 2014, le Conseil Communautaire a approuvé la modification de l'intérêt communautaire, à compter du 1^{er} janvier 2015, comme suit :

« L'intérêt communautaire est défini par :

- La création et gestion d'actions, de services et d'équipements destinés à la petite enfance : Multi-accueil, Relais Assistants Maternels et Lieux d'Accueil Enfants Parents ;
- La gestion, l'entretien de l'EHPAD de la Ténarèze (y compris la création de nouveaux équipements),
- La gestion du Service des Soins Infirmiers à domicile ;
- La gestion des cuisines centrales de Condom et de Valence sur Baïse ;
- Les services de portage de repas à domicile de Condom et de Valence-sur-Baïse ;
- Le Point Information Jeunesse, la ludothèque et les chantiers jeunes. »

Vu les dispositions de l'article L. 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales ouvrant la possibilité de créer un centre intercommunal d'action (ou CIAS) pour lui confier la responsabilité pour tout ou partie de la compétence action sociale d'intérêt communautaire ;

Vu les dispositions de l'article L. 123-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles, alinéa 5 et suivants relatives au CIAS ;

Monsieur le Président expose que la Communauté de Communes souhaite créer un Centre Intercommunal d'Action Sociale (ou CIAS) pour mettre en œuvre tout ou partie de la compétence action sociale d'intérêt communautaire.

La création du CIAS lors du présent Conseil Communautaire permettra de réaliser l'ensemble des actes préparatoires y inclus les transferts de biens et de personnes afin que le CIAS soit opérationnel au 1^{er} janvier 2015 au moment où la nouvelle définition de l'action sociale d'intérêt communautaire entre en vigueur.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

OUI l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré par 43 voix pour, une abstention (Martine LABORDE) et 2 voix contre (Xavier FERNANDEZ et Sophie PUJOS),

CREE le Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de Communes de la Ténarèze (ou CIAS de la Ténarèze), à compter du 17 novembre 2014 pour être opérationnel au 1^{er} janvier 2015 ;

ETABLIT le siège du CIAS à, Quai Laboupillère, 32100 Condom ;

AUTORISE Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches administratives, à prendre toutes les mesures et à signer tout document permettant la création du CIAS de la Communauté de Communes de la Ténarèze.

Pour extrait conforme le 18 novembre 2014.

Le Président de la Communauté
de Communes de la Ténarèze,
Maire de Condom,

Gérard DUBRAC